



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉBUT DE SAISON

VENDREDI 29 Août 2025 A 18 H 30

CENTRE D'ANIMATION

DE VAL GELON LA ROCHETTE

(90, allée des Grillons)

Présence obligatoire, toute Absence sera Amendée de 140€

ORDRE DU JOUR

A 17 H 30 : Accueil des participants, signature de la feuille de présence

18 H 30 : Début de l'AG

Informations du Président

AG ordinaire :

Comptes 2024-2025 :

Présentation et vote du bilan et du compte de résultat de la saison 2024-2025.

Intervention du Commissaire aux Comptes.

Affectation du résultat de la saison 2024-2025 (vote).

Intervention des Présidents de Commission

Intervention du Conseiller Technique Départemental

Remise des récompenses : Fair Play – Prix Jean-Paul Thénis - Carton Bleu

Clôture de l'Assemblée par le Président du District

Le Président Didier ANSELME :

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons pouvoir débiter notre traditionnelle Assemblée Générale de début de saison, dont l'ordre du jour principal est l'approbation des comptes de

la saison écoulée, et puis les remises des diverses récompenses. Dans la 2^{ème} partie de cette AG, nous vous donnerons quelques informations, notamment, concernant des nouvelles règles d'arbitrage.

J'espère que vous avez passé un bel été, depuis que nous nous sommes vus à notre AG d'Ugine du mois de juin. Je sais qu'il y a des clubs qui sont en difficultés du point de vue des effectifs. J'espère que ça va s'arranger avec la rentrée.

Je vous rappelle que nous sommes toujours disponibles pour aller vous rencontrer si vous en avez l'utilité.

L'ordre du jour appelle la présentation et l'approbation des comptes de l'exercice précédent, que vous avez reçues et qui ont été publiés sur le site.

EXAMEN DES COMPTES DE L'EXECICE 2024 – 2025

COMPTE RENDU FINANCIER

Il n'y a rien de particulier, si ce n'est une nouvelle présentation comptable, voulu par notre commissaire aux comptes. C'est un changement par rapport aux années précédentes.

Cela concerne les dotations en équipements et en matériels de nos partenaires SPORTS 2000 et NIKE. Avant on passait des écritures en comptabilité, en recettes et en dépenses. Maintenant, il veut que ça soit hors compta. Ces informations se trouvent désormais uniquement dans la plaquette et dans le rapport de gestion ci-dessous :

Notre fonctionnement a retrouvé une « allure » normale. Nous pouvons citer les quelques points principaux.

Recettes : *Elles sont revenues à un niveau classique. A noter cependant : une baisse des contrats d'objectifs de la FFF (5 000 € en 2 ans) du fait d'un nouveau mode de calcul effectué par la Ligue ; Une subvention de 10 000 € (dossier ANS suite à l'embauche de monsieur Billiet) pour la 3^{ème} et dernière saison ; Malheureusement une augmentation du nombre de dossiers de discipline avec en conséquence une recette de 71 000 € ; Une reprise de provisions pour dépréciation de titres pour 13 377 €. A noter que nous sommes toujours dans un ratio budgétaire classique pour le district de Savoie avec environ 1/3 des produits qui vient des clubs et 2/3 fournis par les partenariats, les aides et les subventions !*

Dépenses : *Elles sont désormais à un niveau classique et récurrent. Nous avons cependant enregistré pour environ 42 000 € de dépenses nouvelles ou exceptionnelles en faveur des clubs (Achats de tablettes, de banderoles et mini cages – Remboursement frais de déplacement pour les réunions de rentrée).*

Cela donne un résultat positif de 3 466,70 €.

SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Activité normale cette saison, avec toutefois le maintien, voir même une légère augmentation, du nombre de licenciés (plus de 13 200).

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE :

Activité stable.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE LA CLOTURE DEL'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELSET DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES :

Les dotations en équipements et matériels de nos partenaires SPORT 2000 et NIKE (maillots, ballons, mini cages,...) ne sont plus comptabilisées en dépenses-recettes, mais simplement valorisées dans l'annexe de la plaquette (6-autres informations).

ANALYSE DE L'EXERCICE ECOULE 24/25 PAR RAPPORT AU BUDGET PREVISIONNEL :

L'activité récurrente a été effectuée dans sa normalité. Le district a investi dans les tablettes (pour 10 269 €) et des mini cages (pour 19 450 €) afin de les donner aux clubs.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS (25/26) :

R.A.S.

Le compte de résultat et le bilan de la saison écoulée 23/24.

Si vous n'avez pas de questions, je vais mettre au vote les comptes.

VOTE : 0 contre, 0 abstention. Approuvé à l'unanimité des votants.

L'affectation des résultats à la réserve associative :

VOTE : 0 contre, 0 abstention. Approuvé à l'unanimité des votants.

Je vous informe que le comité directeur, vu la tendance, et vu l'augmentation de l'aide du Conseil Général, a décidé de refaire des dotations cette saison. Cela sous la forme que vous nous aurez indiqué, ballons ou mini cages.

L'ordre du jour appelle l'intervention des gens qui ont des choses à vous dire

Intervention du Conseiller Technique Départemental

Julien TRANCHANT

Présentation du programme des techniciens pour la saison 2025-2026

Intervention des Présidents de Commission

Daniel DESMARIEUX : Président CDA

Bonjour à toutes et tous,

Bilan de la reprise sur les dossiers arbitre, à ce jour :

8 demandes de licences restent à faire 4 clubs et 4 pour arbitre indépendants,

Par contre, après avoir contacté les arbitres par messagerie, ce sont **30** qui ne reprendront pas cette saison, inquiétant surtout que cela touche la catégorie des jeunes.

42 dossiers ne sont pas encore validés ou en attente de validation (pour manque de pièces administratives, entre autre le dossier médical).

Prochaine école d'arbitrage : 1^{ère} session en SAVOIE du samedi 18 octobre au dimanche 19 octobre ainsi que le samedi 25 octobre à l'auditorium de la Maison des Sports de CHAMBERY.

Pour l'inscription de vos candidats, vous devez contacter l'IR2F : au 04.72.15.30.21 ou par mail sur formations@laurafoot.fff.fr

Les modifications des lois du jeu cette saison 2025 - 2026 sont :

Pour reprendre les directives de la FFF et la prise de décision du Comité Directeur du District pour la saison à venir 2025/2026 : Mise en place du « carton blanc ».

Raisons évoquées : Les incivilités sur les terrains et multiples formes de contestations envers les arbitres.

Pour tenter de palier aux comportements déviants «passible d'avertissement» (désapprobation envers une décision d'arbitre par paroles ou actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc ...) et à l'exception des autres infractions, je dirais traditionnelles (semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.), qui elles seront sanctionnées d'un avertissement

*Durée de l'exclusion 10 mn du joueur sans possibilité de remplacement, l'équipe joue donc à 10.

*Si l'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée sur la 1^{ère} période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

*Si c'est le capitaine, la nomination d'un autre capitaine. Identique pour un gardien de but.

*A l'issue du temps d'exclusion, retour sur le terrain s'effectue : soit le joueur exclu temporairement, soit un remplaçant inscrit sur la feuille de match. L'équipe rejoue à 11.

(Il va de soi que le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre, il pourra selon son comportement recevoir un autre avertissement synonyme d'exclusion totale).

*Lorsqu'un joueur reçoit 2 sanctions administratives, il est exclu :

1. carton jaune + carton jaune = 1 carton rouge
2. carton jaune + carton blanc ou vice versa = 1 carton rouge
3. carton blanc + carton blanc = 1 carton rouge

*Si lors de plusieurs exclusions temporaires l'effectif est inférieur à 8 joueurs sur le terrain = fin de la rencontre.

- Les contestations d'un officiel d'équipes et l'exclusion temporaire du capitaine
(carton blanc pour officiel d'équipe)

*Si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur, dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Conséquence et obligation : la sortie du capitaine d'équipe (10 mn). Récidive = pas de sortie du capitaine, c'est l'officiel d'équipe qui sera averti ou exclu.

1. carton jaune + carton blanc ou vice versa = 1 carton rouge
2. carton jaune + carton jaune = 1 carton rouge

Double objectif : 1-Prévenir les débordements (verbaux ou comportementaux).

2-Impliquer les capitaines et les officiels dans la gestion des comportements au sein de leur équipe.

- Les pauses d'apaisement (ou temps morts)

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension entre les deux équipes.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, selon le climat observé.

*L'arbitre fait le geste de temps mort et ensuite bras tendus. Tous les joueurs se rendent dans leur surface de réparation. Si un joueur quitte le terrain, il reçoit un carton jaune.

Dans les modifications des lois du jeu

-Loi 3 : Capitaine d'équipe : Lui seul demande des explications sur une situation du jeu. Sa « Relation » avec l'Arbitre se doit d'être réalisée **de manière respectueuse**. Cela est valable aussi pour l'arbitre.

- Loi 12 : Lorsqu'un gardien de but conserve le ballon à la main au-delà de 8 s
- Loi 5 : NOUVEAUTE, signal visuel (main pour le décompte des 5 secondes du gardien). Si dépassement du temps, l'arbitre accorde un corner à l'équipe adverse au lieu du coup franc indirect qui était prévu jusqu'à présent

-Loi 8 : Balle à terre : Si cette récupération est incertaine, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe ayant touché le ballon en dernier.

-Loi 11 : Hors-jeu : Relance à la main du gardien (dernier point de contact avec le ballon pour déterminer le hors-jeu)

-information / Rappel à donner à vos arbitres

TESTS PHYSIQUES et ASSEMBLEE GENERALE : Samedi 06 septembre (tests physiques au stade de BARBERAZ et A G à l'auditorium de la Maison des Sports de CHAMBERY).

La commission des arbitres reste à votre disposition pour d'éventuelles interventions au sein de vos clubs pour un module (ARBITRE / JOUEURS) ou une formation totale FIA (sur les classes foot). C'est une bonne formation. Plusieurs arbitres sont déjà passés par ce module.

[Patrick JANET : Commission FMI :](#)

Présentation commission FMI pour début de saison 2025-2026

Cette saison, la FMI verra une nouvelle version, la FMI WEBAPP (sur nouvelle technologie) qui a déjà été utilisée lors de la saison passée par certains clubs

Je sais que cette version aujourd'hui n'est pas encore stabilisée. Je conseille donc une grande prudence sur l'utilisation de cette version actuelle. Des versions améliorant le fonctionnement actuel arriveront sûrement en cours de saison et nous pourrons basculer sur cette version.

Je tiens à préciser que malgré de nombreuses relances et recherches d'informations et n'ayant rien obtenu de concret de la part de notre support ligue, je ne dispose pas forcément de réponses à vous apporter

Que ce soit l'ancienne ou la nouvelle version (quand elle sera stabilisée), sachez que l'utilisation la FMI facilite énormément le travail des différentes commissions qui utilisent les

feuilles de matchs. Que ce soit les commissions de discipline, des règlements, des arbitres voire d'autres et que la lecture des feuilles manuscrites est parfois compliquée.

Comme chaque année, de nouvelles formations seront proposées au cours de la saison pour permettre à de nouveaux intervenants de gérer au mieux cette FMI.

Il a été mis en place une fiche de remontée d'incidents qui, malgré les nombreux rappels n'a pas toujours été utilisée, ce qui est dommageable. Il en est de même pour la remontée du match à partir de la tablette avant le soir à 20 h, laquelle n'a pas toujours été faite.

Restent quelques points d'attention en ce début de saison :

-Intervenants ne connaissant pas leurs identifiants ou ne se souvenant plus des mots de passe. ATTENTION AU DEBUT DE SAISON à BIEN REPAREMETRER LES INTERVENANTS.

- Encore quelques contrôles par les clubs pas toujours réalisés avant signature en fin de match ce qui entraîne des rectifications postérieures.
- Non récupération des matchs le matin du match par l'équipe recevant qui entraîne des anomalies, voir des retards du coup d'envoi.

- FMI non faites lors de matchs non joués (forfait ou match remis)

-État des anciennes tablettes qui rendent leur utilisation particulièrement compliquée et qui ne répondront probablement pas aux caractéristiques minimales de la nouvelle version.

Le Président Didier ANSELME :

2 ou 3 informations diverses :

Je vous rappelle que quand vous nous envoyez un mail au district, c'est sur votre boîte mail officielle, d'une part, et d'autre part, nous ne traitons pas les mails qui ne sont pas nominatifs.

Vous avez reçu par mail dans l'été, par la Fédération, des affiches dans le cadre d'une nouvelle loi qui concerne la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles. Il s'agit **d'une obligation l'égale**. Je vous rappelle que vous avez six mois pour afficher ces documents dans vos clubs.

Une autre information pour les clubs qui sont employeurs : Vous avez l'obligation de rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A vous de le mettre en place pour ne pas être embêté si vous avez un jour un pépin avec un de vos salariés. La médecine du travail de Savoie, organise des formations à ce sujet-là.

Avant de passer aux remises traditionnelles des récompenses, le comité directeur et moi-même, avons souhaité, au début de cette nouvelle mandature, mettre à l'honneur deux personnes que tout le monde connaît. Ce sont des présidents de clubs qui ont plusieurs décennies de présidence sans discontinuer, c'est quand même très rare.

J'appelle à la tribune, monsieur Gilles CHARRA, président de Laissaud, et monsieur Philippe RICARD, président de VAL D'HYERES, qui sont en place depuis largement plus de 20 ans sans jamais avoir interrompu leur mission. Je crois qu'ils méritent bien ces récompenses.

Je vous rappelle nos partenaires SPORT 2000 et COSEEC qui participent aux dotations du carton bleu.

Voici les lauréats de chaque poule :

Dans l'ordre : D 1 : FC LAISSAUD – D 2 : JSC 2 – D 3 poule A : CHAMBOTTE 3 D3 poule

B : FC LES BAUGES – D 4 poule A : FC LAISSAUD (2) - D 4 poule B : ST PIERRE SPORT– D 5 : MERCURY (3) – U 20 : UGINE – FEMININES : CŒUR DE SAVOIE – U 17 D1 : LA MOTTE – U 17 D2 : CAM - U 17 D3 A : GROUPEMENT LA SAVOYARDE - U 17 D3 B : FC LES BAUGES - U 15 D1 : LA MOTTE – U 15 D2 A : - FC LES BAUGES - U 15 D3 A : HTE TARENTEISE - U 15 D3 B : CHARTREUSE - U 15 D3 C : GROUPEMENT LA SAVOYARDE - U 15 D3 D : ST BALDOPH

FAIR PLAY :

Un petit bémol cette saison, la discipline a enregistré un très haut niveau d'amendes de 71 000 €. On remarque qu'au niveau du fair-play, et ce depuis 2 ans, on ne peut pas doter les 3 premiers, puisque le règlement dit qu'à partir de 50 points de pénalités, on ne donne pas. Ce qui explique que nous avons quand même 7 places vides.

1^{ère} Division : CHARTREUSE GUIERS (300 €) – 2^{ème} Division : FC NIVOLET (300 €) – D3 B : 1^{er} CŒUR DE SAVOIE (300 €) – 2^{ème} ST MICHEL SPORT (150 €)- D4 A : 1^{er} US LA MOTTE (240 €) Absent pas de chèque – 2^{ème} CŒUR DE SAVOIE (120 €) – 3^{ème} LA BRIDOIRE (60 €) - D4 B : 1^{er} ST PIERRE SPORT (240 €) - 2^{ème} MONTAGNY (120 €) – 3^{ème} ST REMY DE MAURIENNE (60 €) – D5 : 1^{er} ST MICHEL SPORT (280 €) – 2^{ème} MERCURY 3 (200 €) – 3^{ème} DRUMETTAZ 3 (120 €) – 4^{ème} LA BATHIE 2 (90 €) – 5^{ème} CHAUTAGNE 2 (80 €) – 6^{ème} HAUTECOMBE 2 (70€)

Challenge Albert Roissard : ST MICHEL SPORT (450 €)

Prix du Comité de Direction : FC LES BAUGES (450 €)

Grand prix du district Jean-Paul THENIS : F.C. LAISSAUD (1 600 €)

Merci à tous, penser au Fair Play, penser à la bonne humeur pour la saison qui s'annonce

Le Président

Didier ANSELME

Le Secrétaire Général

Denis CRESTEE